

## Notification du Comité Social Territorial (CST)

### Séance du 25/11/2025

---

#### VOTRE IDENTITE

CC DU PAYS HOUDANAIS

---

#### VOTRE SAISINE

##### **Motif de la saisine :**

Suppression :

- d'un emploi d'attaché principal,
- d'un emploi d'adjoint administratif,
- d'un emploi de technicien principal de 1ère classe,
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- d'un emploi d'assistant de conservation et du patrimoine principal de 1ère classe.

---

#### AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

**Avis des représentants du personnel** : favorable à l'unanimité

Représentants du personnel	Favorable	Défavorable	Abstention
CGT	3	0	0
CFDT	1	0	0
CFTC	1	0	0
FO	1	0	0
Sans étiquette	1	0	0

**Avis des représentants des collectivités** : favorable à l'unanimité

Représentants des collectivités	Favorable	Défavorable	Abstention
	4	0	0

#### Observations :

Ces suppressions d'emplois vacants, qui font suite à des départs à la retraite ou pour lesquels le besoin a disparu, permettent la mise à jour du tableau des effectifs.

Les membres du CST ont noté que ces suppressions d'emplois, vacants, font suite à des départs à la retraite ou à la disparition du besoin, et permettent la mise à jour du tableau des effectifs.

Sauf en cas de report, en application de l'article R254-74 du Code Général de la Fonction Publique, il convient de :

- porter, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonction, les avis émis par le CST,
- communiquer aux membres du CST dans un délai de deux mois, les suites données à leur avis.

Pour extrait conforme du Procès-verbal de la séance

Le 25 novembre 2025

Le Président du Comité Social Territorial

